

**ARRETE MUNICIPAL PORTANT MODIFICATION DE LA REGLEMENTATION DES HORAIRES
D'ALLUMAGE ET D'EXTINCTION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC SUR LE TERRITOIRE
COMMUNAL EN PERIODE HIVERNALE**

Le Maire de la commune de PLOUGASNOU,

Vu l'article L 2212-1 du code général des collectivités territoriales qui charge le Maire de la « police municipale »,

Vu l'article L 2212-2 du CGCT qui précise que la « police municipale » a pour objet d'assurer le bon ordre, la sûreté, la sécurité et la salubrité publique. Elle comprend notamment : Tout ce qui intéresse la sûreté et la commodité du passage dans les rues, quais, places et voies publiques, ce qui comprend le nettoyage, l'éclairage,... »,

Vu le Code Civil, le Code rural, la Code de la voirie routière, le Code de l'environnement,

Vu le Code de la route et notamment les articles R 416-12 et R 416-16,

Vu la loi n°2009-967 du 3 août 2009 de programmation relative à la mise en œuvre du Grenelle de l'environnement et notamment son article 41,

Vu l'arrêté n°2024-179 du 15/10/2024 relatifs à la réglementation des horaires d'allumage et d'extinction de l'éclairage public sur le territoire de la commune,

Considérant la nécessité de lutter contre la pollution lumineuse, d'engager des actions volontaristes en faveur des économies d'énergie et de la maîtrise de la demande en électricité, et considérant qu'à certaines heures et que sur certains secteurs de la commune l'éclairage public permanent n'est pas une nécessité absolue,

ARRETE

ARTICLE 1 : L'arrêté n°2024-179 du 15/10/2024 portant réglementation des horaires d'allumage et d'extinction de l'éclairage public sur le territoire de la commune est abrogé.

ARTICLE 2 : L'éclairage public sera interrompu en tout ou partie en cours de nuit sur le territoire de la commune dans les conditions définies, pour les périodes hivernales et estivales, dans les tableaux annexés au présent arrêté à compter du 1^{er} novembre 2025.

ARTICLE 3 : Madame La Maire de PLOUGASNOU, le Directeur Général des Services, le Responsable des services techniques, Le Syndicat Départemental d'Energie et d'Equipement du Finistère (SDEF) sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

PLOUGASNOU, le 28/10/2025

La Maire
Nathalie BERNARD



Annexe :

Armoire	Localisation	Période Estivale du 1er juin au 30 septembre de chaque année	
		Extinction	Allumage
1	Route de Kerastren	Extinction	
2	Rue de Saint-Sébastien	Extinction	
3	Route de Lantreouar	Extinction	
4	Route de la Croix Rouge	Extinction	
5	Route du Circuit du Tregor	Extinction	
6	Chemin de Kerouzac'h	Extinction	
7	Résidence an Diskuiz	Extinction	
8	Route du Pont Coz	Extinction	
9	Rue de L'oratoire	Extinction	
10	Rue des Martyrs de la Résistance	Départ 1 (Parking/place): 2h Départ 2 : extinction	Pas d'allumage
11	Rue Jean Moulin	Extinction	
12	Rue de Primel	23h	Pas d'allumage
13	Rue Jean Jaures	23h	Pas d'allumage
14	Rue de Kerstephan	Extinction	
15	Rue Rhun ar Vugale	Extinction	
16	Rue Francois Charles	Extinction	
17	Rue du Clocher	Extinction	
18	Rue du Mejou	Extinction	
19	Impasse de Coran	Extinction	
20	Route de Primel Tregastel	Extinction	
21	Rue du Vieux Kerbiguet	Extinction	
22	Route de Kermenhir	Extinction	
23	Rue de Kerlongavel	Extinction	
24	Rue de Kerlongavel/Sémaphore	Extinction	
25	Impasse des Roches	Départ 1 : 23h30 Départ 2 : Permanent	Pas d'allumage
26	Promenade de la Méloine	2h	Pas d'allumage
27	Route de Rhun Izella	Extinction	
28	Route de Pen ar Prat	Extinction	
29	Impasse de Keruzaouen	Extinction	
30	Rue de l'Abbesse	Extinction	
31	Rue du Port	Extinction	
32		Extinction	
33	Rue de Keraden	Extinction	
34	Route de la Corniche / Bois de Pins	Extinction	
35	Route du Runiou	Extinction	
36	Route de la Corniche / Rue Bourhiol	Extinction	
37	Route de Kerenot	Extinction	
38	Hent Kerlaz	Extinction	
39	Chemin du Moulin	Extinction	
40	Route de Kerbabu	Extinction	
41	Route de Traonnazen	Extinction	
42	Résidence de Kerbabu	Extinction	

43	Route de Plouezoch / Terenez	2h	
44	Route de Kerhamon	Extinction	
45	Rue Forces Francaises Libres	Départ 1 : Extinction Départ 2 : Extinction	
46	Place du Général Leclerc	Départ 1 : 2h Départ 2 : 2h	Pas d'allumage

Armoire	Localisation	Arrêts lignes scolaires / autres sites	Période Hivernale à compter du passage à l'heure d'hiver	
			Extinction	Allumage
1	Route de Kerastren	ZA de Kervescontou	19h	6h30
2	Rue de Saint-Sébastien	Kerlanguis (20B)	21h	6h30
3	Route de Lantreouar	Kermouster (20B/21/32)	21h	6h30
4	Route de la Croix Rouge	La Croix-Rouge (20B/21)	19h30	6h30
5	Route du Circuit du Tregor	Office Notarial (31/20B/21)	21h	6h30
6	Chemin de Kerouzac'h	Activité commerciale	21h	6h30
7	Résidence an Diskuiz	Résidence autonomie	21h	6h30
8	Route du Pont Coz	Collège	21h	6h30
9	Rue de L'oratoire	Place Gal Leclerc	21h	6h30
10	Rue des Martyrs de la Résistance	Bourg (20B/21)	22h30	6h30
11	Rue Jean Moulin		21h	6h30
12	Rue de Primel	cabinet kiné, école MTP	22h30	6h30
13	Rue Jean Jaures	Espace Coubertin	22h30	6h30
14	Rue de Kerstephan		Extinction	
15	Rue Rhun ar Vugale		Extinction	
16	Rue François Charles	Activité commerciale	21h	6h30
17	Rue du Clocher	ZC Poubraou	21h	6h30
18	Rue du Mejou		21h	6h30
19	Impasse de Coran		Extinction	
20	Route de Primel Tregastel	Poul Maurice (20B)	21h	6h30
21	Rue du Vieux Kerbiguet	Kerbiguet (20B)	21h	6h30
22	Route de Kermenhir		Extinction	
23	Rue de Kerlongavel		Extinction	
24	Rue de Kerlongavel/Sémaphore		Extinction	
25	Impasse des Roches	Plage de Trégastel (20A)	Départs 1&2 : 21h - LMMJ 22h30 - VSD	Départs 1&2 : 6h30
26	Promenade de la Meloine	Plage de Primel (20A)	22h30	6h30
27	Route de Rhun Izella		22h30	6h30
28	Route de Pen ar Prat	Milaudren (20A)	Extinction	

Envoyé en préfecture le 28/10/2025

Reçu en préfecture le 28/10/2025

Publié le **Extinction**

ID : 029-212901888-20251028-2025 321-AR

29	Impasse de Keruzaouen			
30	Rue de l'Abbesse			
31	Rue du Port	Port Diben	21h	6h30
32			Extinction	
33	Rue de Keraden		Extinction	
34	Route de la Corniche / Bois de Pins		Extinction	
35	Route du Runiou		Extinction	
36	Route de la Corniche / Rue Bourhiol		Extinction	
37	Route de Kerenot	Ecole	19h30	6h30
38	Hent Kerlaz		21h	6h30
39	Chemin du Moulin	Kermebel (20A/21)	19h30	6h30
40	Route de Kerbabu		Extinction	
41	Route de Traonnazen		Extinction	
42	Résidence de Kerbabu	Kerbabu (20A/21)	Extinction	
43	Route de Plouezoch / Terenez	Port / Terenez (20A/21)	21h - LMMJ 22h30 - VSD	6h30
44	Route de Kerhamon	Kerhamon (20A/21)	21h	6h30
45	Rue Forces Françaises Libres	Le Diben / Mezmorvan (20A/21)	Départ 1 (rue du Port) : 21h Départ 2 (rue des Grands Viviers) : 22h30	Départs 1&2 : 6h30
46	Place Général Leclerc	Activité commerciale	21h	6h30